



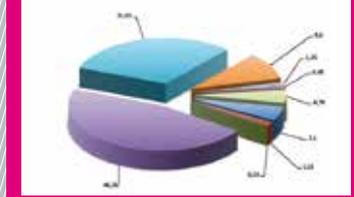
Actualité

Les Alouettes (extension)



Ma commune et moi

Brocante 2015



Côté pratique

Recettes de fonctionnement

Juillet 2015

Champhol

bulletin municipal d'information



Rue de la Paix - Maison de Santé

Vue axonométrique non contractuelle



Édito

Cher(e)s Ami(e)s,

La première tranche de l'agrandissement et de la rénovation de l'École « Les Alouettes », de l'Îlot Bleu qui comprend également la micro-crèche l'Île ô trésors, disponible en septembre 2015, induit la destruction des derniers bâtiments préfabriqués. La deuxième tranche sera terminée en avril prochain,

Cet ensemble sur une même unité foncière permet d'accueillir les enfants de CHAMPHOL de quelques jours jusqu'à l'entrée au Collège,

Nous nous félicitons de cette évolution nécessaire conformément à notre engagement de campagne.

Des premières unités de terrains propriétés de la ville de Champhol sont vendues (rues des Hautes Bornes – Louis Blériot et de la Paix) et d'autres ventes vont s'accélérer dans les mois à venir.

En parallèle, le programme de la Rue de la PAIX (à l'EST des anciens bureaux de Météo France) s'engage avec en principal la Maison de Santé.

Votre commune vient également de lancer la procédure de zone aménagement concerté (ZAC) sur l'ensemble des terrains de l'ex base aérienne, procédure qui permettra de réaliser un giratoire à l'angle des rues Louis Blériot et du Médecin Général Beyne

A travers le fonds départemental d'aides aux communes 2015 (FAiDC), la rénovation de la rue Jean MOULIN va s'engager ; une réunion d'information interviendra à ce titre en septembre à l'attention des résidents de ce quartier.

En application de l'article L 2212.10 du code général des collectivités locales, nous travaillons à la mutualisation (un ou deux jours par semaine ou par quinzaine) des polices municipales de 3 communes de l'agglomération chartraine. Nous aurons bien évidemment l'occasion de revenir sur ce dispositif.

En mars 2014, certains déclaraient qu'ils ne comprenaient pas pourquoi les cameras de vidéo-protection de la Commune n'étaient pas en vision directe dans le central de Chartres Métropole et qu'elles ne servaient dans ce cas à rien. Il me paraît utile de revenir sur ce point. En effet, les images des caméras de la commune sont en vision directe dans le bureau de la police municipale de Champhol et ne peuvent être transférées dans un « local » de Chartres Métropole, local qui n'existe pas et pour cause, le pouvoir de police municipale ne se délègue pas.

Je me félicite de l'organisation de repas de quartier (de mai à août) de la Varenne, de la Croix Brisée, du Lieutenant Albert Vasseur, des Gatelles, des Rougerons, etc... Je vous invite à amplifier ces initiatives, la commune vous accompagnant dans le prêt de tables et de chaises et par la rédaction d'un arrêté municipal.

Par ce propos, je vous souhaite, en ces mois de juillet et août, un excellent repos pour celles et ceux qui seront en vacances. La mairie reste bien sûr ouverte pour toutes vos sollicitations auprès des services et des élus.

Très amicalement

Christian Gigon,
Maire de Champhol

NB : Afin de vous permettre de mieux connaître les règles financières des communes d'Eure et Loir, je vous invite à vous « rendre » sur le site : www.journaldunet.com, cette consultation induit de remarquer le montant des annuités des emprunts, de l'encours global, etc... des communes et d'éviter d'affirmer des contre-vérités.

NB bis : Prendre note de l'organisation du Forum des Associations le 5 septembre prochain, parking de la Halle des sports, rue Louis Blériot.

Directeur
de la publication :
Christian Gigon
Commission
communication

Conception graphique
et impression :
Audrey Cabrol
Setael Imprimeur
Chartres

Conception maquette :
CJ Com Le Mans

www.ville-champhol.fr
et mairie.champhol@wanadoo.fr

Evolution en images de l'extension de l'école maternelle, du périscolaire et de la micro-crèche



Etat d'avancement du chantier de l'extension de l'Ecole les Alouettes



Mai 2015



1^{er} juillet 2015

Légion d'Honneur

Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité a remis la Légion d'Honneur dans les salons de la Préfecture d'Eure-et-Loir à Christian Gigon pour 46 années au service du logement social et de ses concitoyens. Cette manifestation s'est déroulée en

présence de nombreux invités et amis. Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir s'est associé à cette sympathique réception. Le conseil municipal de Champhol s'est joint très majoritairement ainsi que le maire honoraire de Champhol, Pierre Chanteloup.



Remerciements du réceptionnaire à Madame la Ministre, Sylvia Pinel



Remise d'un bouquet de fleurs de Madame la Ministre par le Préfet d'Eure-et-Loir (assis à droite), le maire honoraire de Champhol



Le conseil municipal de Champhol entourant Madame la Ministre et accompagné du maire adjoint honoraire André Taillandier

Inauguration de logements en accession sociale à la propriété par Madame la Ministre



Arrivée de Madame la Ministre et de Monsieur le Préfet rue des Hautes Bornes à Champhol



Visite d'un pavillon



Dévoilement de la plaque au nom de Madame la Ministre

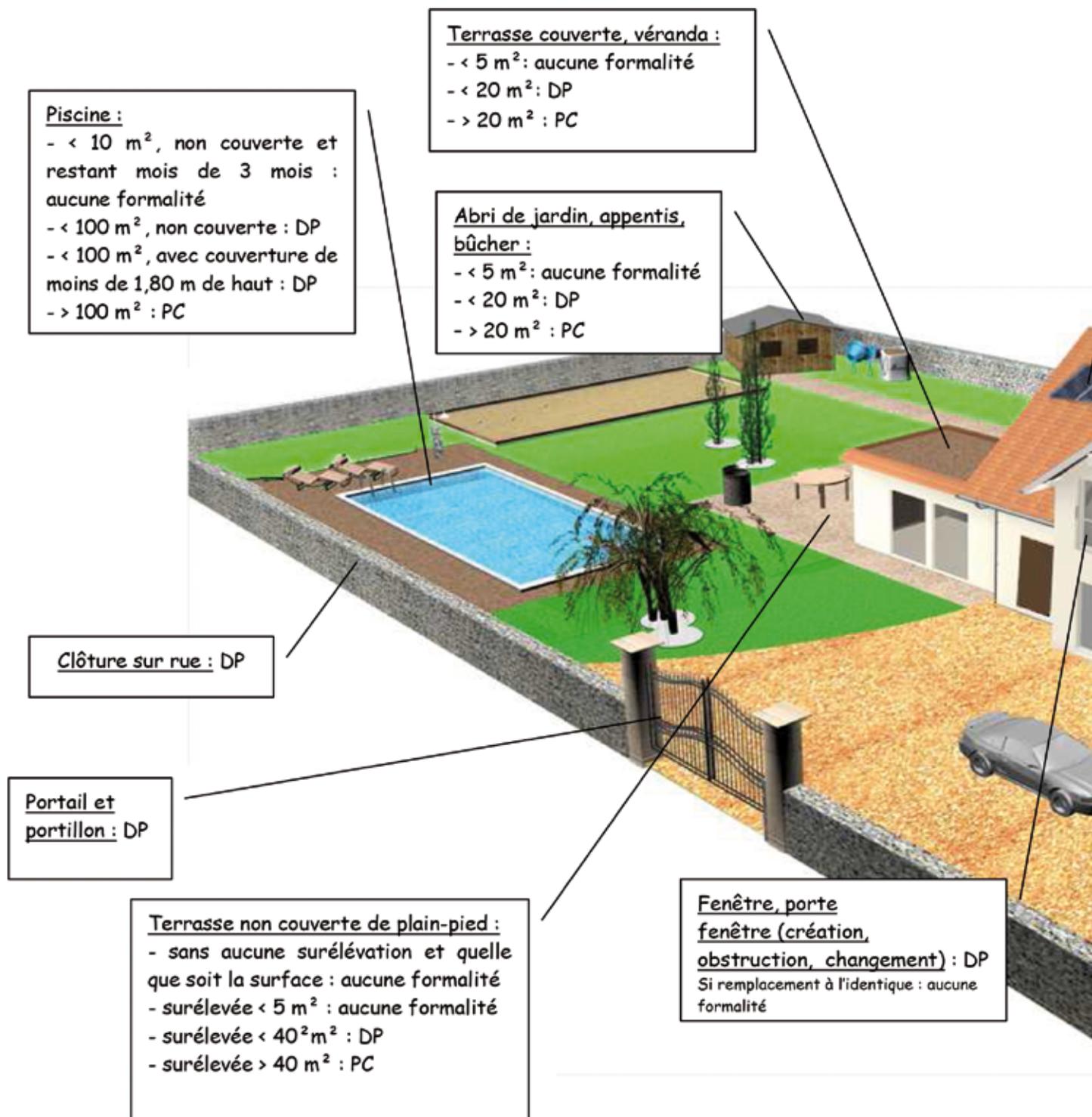


BOULANGERIE - PATISSERIE
Le Fournil - G. SEIGNEUR
10 bis, rue de la Mairie - CHAMPHOL
☎ : 02 37 36 10 20



Ce programme inauguré par Madame la Ministre comprend 11 pavillons en accession sociale à la propriété, réalisés rue des Hautes Bornes (Varenne II) par Pierres et Territoires.

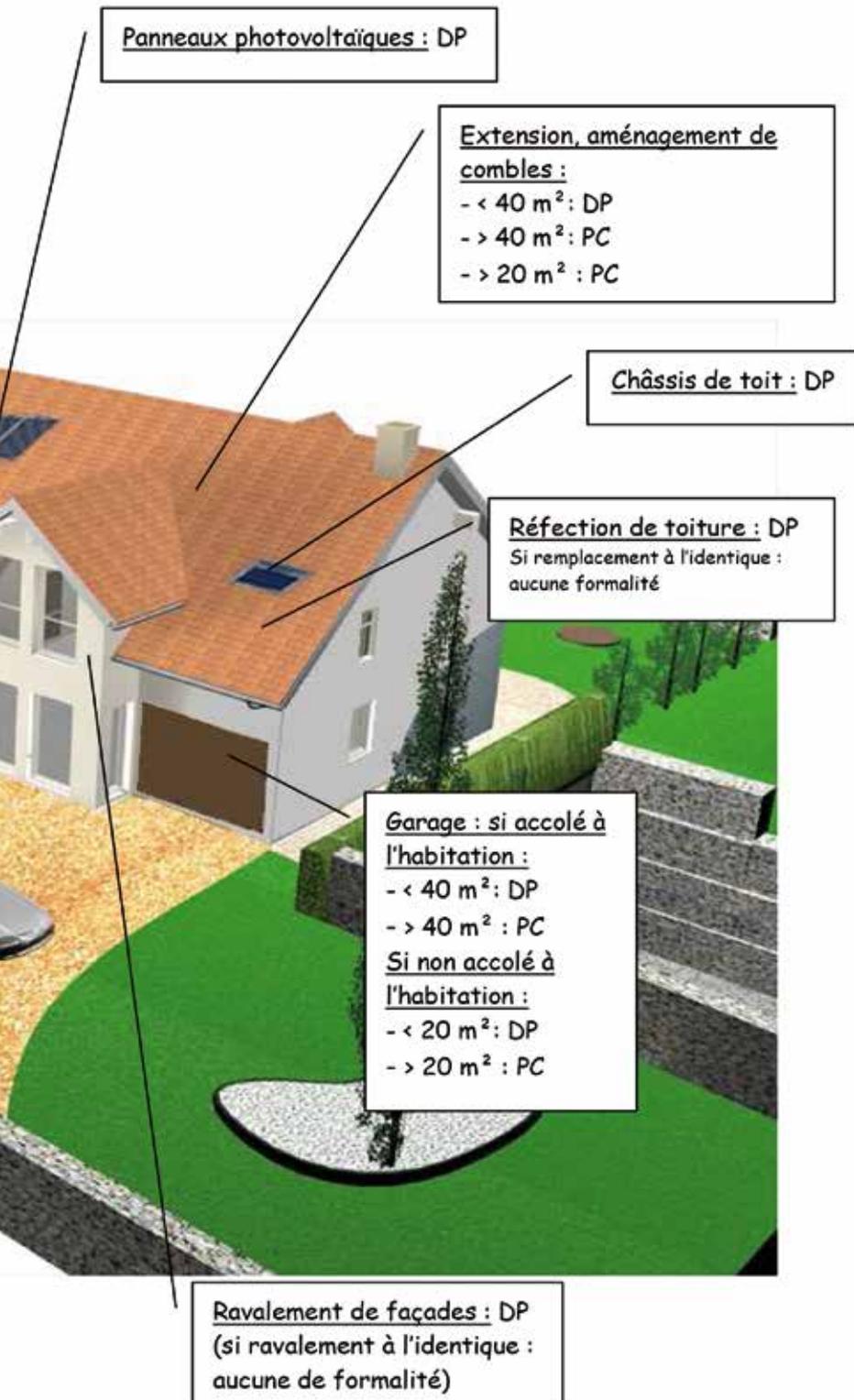
Urbanisme : Construire, modifier un projet, quelle autorisation dois-je demander à la mairie ?



Attention !

Les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 170 m² sont soumis à permis de construire, et au recours obligatoire à un architecte.

Urbanisme (suite)



Le principe du permis de construire pour bâtir une maison neuve sur terrain nu est connu de tous. Toutefois, il est important de vous rappeler que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, d'édifier ou de modifier une clôture sont soumis à autorisation municipale.

En effet, ces travaux doivent répondre aux règles applicables à chaque zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme.

Selon la nature des travaux que vous souhaitez réaliser, il peut s'agir d'une déclaration préalable (DP) ou d'un permis de construire (PC). En cas de démolition, le PLU de Champhol exige un permis de démolir.

Le schéma ci-dessus vous est proposé à titre informatif. Il convient, pour tous les projets de travaux que vous envisagez d'entreprendre, de prendre contact au préalable avec le responsable du service Urbanisme afin de vérifier si il y a lieu de constituer un dossier.

Par ailleurs, si vous devez, dans le cadre de vos travaux, occuper le domaine public temporairement, il vous sera nécessaire d'obtenir une autorisation auprès de la commune. La demande écrite devra être déposée en mairie au minimum 2 semaines avant le début de l'occupation.

Cette autorisation (permis de stationnement ou permission de voirie) dépend du type d'occupation :

- ravalement de façade (installation d'échafaudage...),
- pose de benne pour évacuer des gravats,
- dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable,...),
- stationnement provisoire d'engin ou d'un camion...
- création sur un trottoir d'un bateau d'accès à une propriété privée,
- réfection d'évacuation d'eaux pluviales,
- pose de canalisations et autres réseaux souterrains
- etc.

Les 20 ans de la signature de la charte de jumelage

Le week-end de l'Ascension, du 14 au 17 mai derniers, une délégation de 42 Allemands de notre ville jumelle de Riegel (Allemagne) est venue célébrer la signature, vingt ans auparavant, de la charte de jumelage.

Le vendredi, les Allemands ainsi que leurs amis français se sont rendus à Paris. La matinée était consacrée à une visite en bus Open tour des principaux lieux touristiques parisiens comme la cathédrale Notre Dame ou la Tour Eiffel. Après un pique nique dans les jardins des Tuileries, une visite guidée de l'Opéra Garnier était organisée. Le soir, 140 convives se sont réunis pour un dîner dans un restaurant de l'agglomération.

Le samedi matin, une manifestation officielle était organisée en l'Hôtel de Ville pour marquer les vingt ans de la signature

de la charte de jumelage. Christian Gigon et son homologue allemand, Markus Jablonski, ont signé à cette occasion une nouvelle charte de jumelage. Le Maire de Champhol a profité de l'occasion pour nommer citoyens d'honneur Markus Jablonski ainsi que Gerhard Setzer, maire de Riegel en 1995 lors de la première signature. Lors de son discours, Christian Gigon a rappelé l'historique de la création d'une association de jumelage à Champhol. Il aura fallu six années, de 1989 à 1995, à Pierre Debré et quelques champholois pour trouver une ville jumelle allemande. Le Maire a rappelé que ce jumelage est toujours sans contexte placé sous le signe de l'Europe et que, grâce à cela, nous oeuvrons à notre niveau à bâtir une Europe forte, unie et prospère. Les deux Maires ont tenu à saluer les deux

moteurs de la création de ce jumelage, Pierre Debré et Peter Ziegler, ainsi que les présidents des deux associations qui se sont succédés durant ces vingt dernières années et plus particulièrement les deux présidents en exercice, Michel Piau à Champhol et Elke Schillinger à Riegel.

Le samedi soir était marqué par un repas animé par un DJ à l'espace Jean Moulin. La salle avait été décorée par le comité des fêtes qui avait également mis à contribution ses « Champhol Boys » pour une représentation unique en hommage à Freddie Mercury. Les deux présidents de jumelage ont coupé le gâteau d'anniversaire en forme des deux blasons.

Le dimanche matin, tout le monde s'est quitté en se donnant rendez-vous pour les vingt ans de la signature de la charte à Riegel.



Accueil en fanfare de nos amis de Riegel

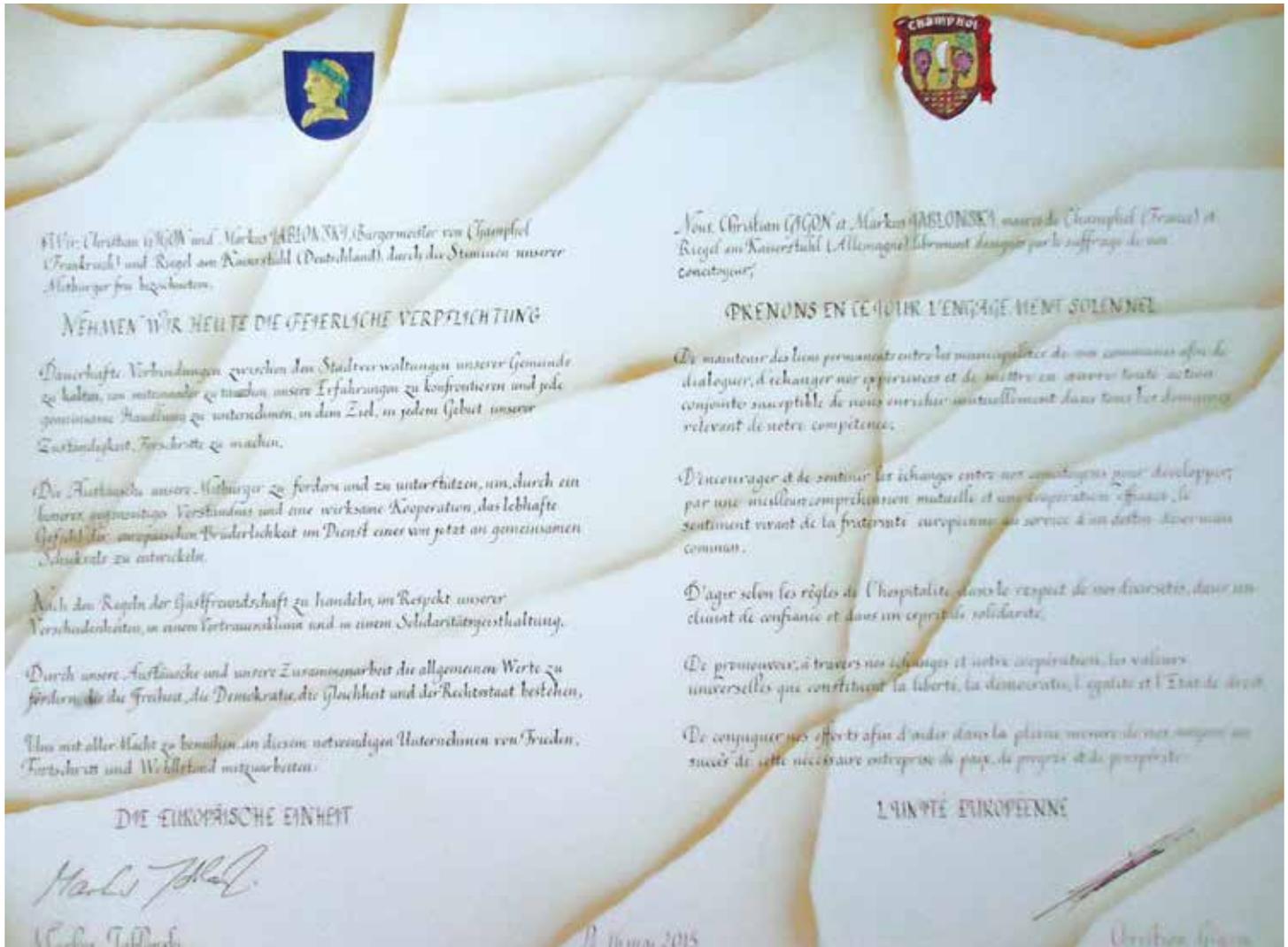


Logo de Riegel mis en place à l'entrée de Champhol



Gala officiel entre Riegelois et Champholois

Charte de jumelage Champhol – Riegel - 31 mai 2015



Nous, Christian GIGON et Markus JABLONSKI, maires de Champhol (France) et Riegel am Kaiserstuhl (Allemagne) librement désignés par le suffrage de nos concitoyens,
PRENONS EN CE JOUR L'ENGAGEMENT SOLENNEL

De maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos communes afin de dialoguer, d'échanger nos expériences et de mettre en oeuvre toute action conjointe susceptible de nous enrichir mutuellement dans tous les domaines relevant de notre compétence,

D'encourager et de soutenir les échanges entre nos concitoyens pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle et

une coopération efficace, le sentiment vivant de la fraternité européenne au service d'un destin désormais commun,

D'agir selon les règles de l'hospitalité, dans le respect de nos diversités, dans un climat de confiance et dans un esprit de solidarité,

De promouvoir, à travers nos échanges et notre coopération, les valeurs universelles que constituent la liberté, la démocratie, l'égalité et l'Etat de droit,

De conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix, de progrès et de prospérité : L'UNITÉ EUROPÉENNE



Le maire de Riegel de 1995 et celui d'aujourd'hui : citoyens d'honneur de Champhol

En Bref

Etat civil

Naissances

KRUPA Dylan

03 janvier 2015

VERDIER Sacha

22 janvier 2015

NANTIER Louison

07 février 2015

GRACA CADET Emilien

08 février 2015

BATISSE Adam

13 février 2015

CROSNIER Alix

22 mars 2015

BENETEAU Esther

27 mai 2015

KYVEL COULONGEAT Maël

10 juin 2015

FLEURIDAS Tom

18 juin 2015

VAYER Amaury

22 juin 2015

Mariages

ZENAGUI Amélie

et **DEGRAIN Guillaume**

Le vendredi 15 mai 2015

LESAGE Marion et GERARD Jonathan

Le samedi 23 mai 2015

LE GARSMEUR Cynthia

et **BESNARD Guillaume**

Le samedi 23 mai 2015

GOURCY Emmanuelle

et **BOUGE Sylvine**

Le samedi 27 juin 2015

HINGANT Gaëlle et DESIRE Samuel

Le samedi 4 juillet 2015

GILARD-TESSIER Sylvain et LEJEUNE

Anne-Sophie

Le samedi 8 août 2015

ZAÏDI Delphine et MEUNIER Christophe

Le samedi 5 septembre 2015

Conseil Municipal des Enfants - Elections 2015

A l'occasion de la dernière élection du Conseil Municipal des Enfants (CME) de Champhol qui a eu lieu le 23 avril dernier, nous vous proposons quelques rappels sur son mode de fonctionnement :

Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Enfants (CME) ?

Le CME a été créé en 2010 par le Conseil municipal de la Ville de Champhol pour permettre aux enfants de proposer des idées et des projets qui pourront être réalisés avec l'aide des services compétents de la mairie.

Ce sont les enfants des CM1 et CM2 de l'école élémentaire La Mihoue qui participent à ces conseils. Ils élisent tous les 2 ans les Conseillers municipaux enfants qui les représentent auprès de la commune.

Une fois élus, les conseillers travailleront en se réunissant une à deux fois par mois (hormis durant les vacances scolaires) pour mettre en place des projets.

Comment devient-on enfant-conseiller ?

Pour être candidat, il est indispensable d'habiter Champhol, d'avoir l'autorisation de ses parents et d'être élève de l'école La MIHOUE. L'inscription

se fait en mairie et permet de déterminer la liste officielle des candidats. Chaque candidat lance alors sa campagne électorale afin d'inciter et de convaincre ses camarades à voter pour lui.

Etre élu : Sont élus les candidats qui totalisent le plus de voix, soit au total 11 conseillers pour une mandature de 2 ans.

S'engager : Etre élu, c'est exprimer son point de vue, confronter ses opinions, faire connaître ses idées et participer de façon active à la vie de son quartier en réalisant son projet. Les « minis » élus se réuniront pour travailler à élaborer les projets votés à la majorité.

Comment se déroulent les élections ?

Tout est fait comme pour de « vraies » élections :

- les bulletins de vote sur lesquels sont indiqués la date des élections, les noms et prénoms des candidats ;
- l'urne qui recevra les bulletins ;
- les isoïrs, qui sont de petites cabines où les votants s'isolent pour pouvoir choisir tranquillement les candidats pour lesquels ils vont voter.

Chaque enfant a reçu de Monsieur Le Maire une carte d'électeur indispensable pour voter. Le jour du vote, il est indispensable de prendre le bulletin et



Explication et distribution des cartes d'électeurs

Conseil Municipal des Enfants (suite)

l'enveloppe, puis de passer dans l'isoloir et d'introduire dans l'enveloppe le bulletin avec au maximum les 11 noms des candidats choisis. Ensuite, il faut se présenter avec sa carte au Président du bureau de vote.

Le Président invite à déposer l'enveloppe dans la fente de l'urne et actionne la manette pour qu'elle tombe dans l'urne. Il prononce alors la formule «a voté».

Il faut alors signer la liste d'émargement en face du nom et faire tamponner sa carte afin de ne pas pouvoir voter deux fois. Le devoir électoral vient d'être accompli.

C'est une expérience importante pour nos petits citoyens car cela leur laisse l'opportunité de découvrir l'univers des élections, de la campagne électorale jusqu'à la clôture des scrutins par le Président et le dépouillement.

Nos petits citoyens ont bien assimilé le fait que voter, c'est montrer que l'on s'intéresse à la vie publique, à la citoyenneté même si l'on est en désaccord avec les idées des candidats.

La majorité des électeurs a assisté au dépouillement. 4 scrutateurs ont été choisis, pour ouvrir les enveloppes et compter les voix des candidats. Le Président a donc rempli «Le procès-verbal» de l'élection et la lecture des résultats des conseillers élus avec nombre de voix obtenues a été faite par Monsieur Le Maire en personne !

• 11 enfants de CM1 et CM2 ont été élus :

- Maël GRISSAULT
- Victor AGOHA
- Auxence ALIBERT
- Mathilde CALVIGNAC
- Lily TAILLANDIER
- Yann MARGELY
- Paul MURIE
- Adrien MOUNIER
- Corentin DUBE
- Mathis STEPHO
- Mewen THEBAULT

• Nos jeunes élus se réuniront très prochainement afin de présenter leurs projets pour cette nouvelle mandature. Représentants des enfants champolois, ils seront force de proposition pour les élus du conseil municipal.

Félicitations aux enfants conseillers, maintenant il faut se mettre au travail !!!

Pour rappel : Actions du Conseil Municipal des Enfants - mandat précédent :

- Nettoyage de la commune
- Animation lecture
- Participation à la réalisation d'un massif floral
- Rencontre avec d'autres CME ...
- Participation « A la recherche du trésor de LAPINOÛ »



Urne après le vote



Dépouillement par les enfants

En Bref

Intervention de GrDF dans le cadre des TAP

« Le vendredi 12 juin 2015, Monsieur Hamou LAOUFI, directeur territorial de GrDF, accompagné d'Aurélien, est intervenu auprès de 3 groupes d'enfants de CE1/CE2 dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

Le sujet abordé était le développement durable. Les enfants répartis en 3 groupes ont eu à donner leurs idées sur ce thème à partir d'une notion de couleur, d'un animal et d'une musique.

Tout le monde a participé avec enthousiasme. La conclusion est qu'il est important de bien vivre ensemble en préservant l'eau, l'air, la terre... »



Journée ludique et familiale « Découvrir et reconnaître des fruits et légumes »



Cette matinée a été organisée et animée par la Commission Enfance et le Conseil Municipal des Enfants.

Autour de huit ateliers et dans un esprit de convivialité, 50 enfants de quatre à dix ans (en groupe de 3 à 4) ont pu découvrir l'univers des fruits et légumes en résolvant rébus, dessins, devinettes, puzzles, mots fléchés, labyrinthes, toucher...

LAPINOÙ la mascotte doit retrouver son trésor et c'est, bien sûr, aidé par les petites et petits champholois qu'il va retrouver son bien.

Ils ont ensuite pu fabriquer et goûter leurs brochettes de fruits tout en écoutant une histoire sur les groupes d'aliments lue par Romain et animée de dessins portés par les enfants du CME.

Cette chasse au trésor s'est terminée par la reconstitution du puzzle de LAPINOÙ.

Il manquait une pièce !! Monsieur le Maire, appelé par les enfants, est venu placer la dernière pièce. Les enfants ont alors découvert le trésor et se sont partagé les gourmandises.

« Le Cocktail de Champhol » a réuni parents, enfants et animateurs !!




EIFFAGE

**TRAVAUX PUBLICS
ILE-DE-FRANCE/CENTRE
Etablissement Eure et Loir**

Terrassement, Voirie et Assainissement
Collectivités ou particuliers
Matériaux de chaussée neufs ou recyclés

Tél. : 02 37 91 62 62

chartres.travauxpublics@eiffage.com

(Anciennement Etablissements APPIA Eure et Loir et MAY)

18, rue du Président Kennedy - BP 70074

28112 LUCE CEDEX

Espaces verts

Depuis plusieurs années, les espaces verts, les parcs et les jardins sont devenus des éléments importants du patrimoine de nos villes et villages.

La place du végétal dans nos collectivités est primordiale pour ses effets bénéfiques sur les plans sanitaires, environnementaux, esthétiques et je dirais même sociaux.

Néanmoins, l'obligation de voter des budgets municipaux en équilibre constitue un exercice de plus en plus difficile. Pour autant, à Champhol, les réductions budgétaires ne s'effectuent pas sur le fleurissement de la commune.

En voici la preuve :

Même s'il est difficile, voire impossible, de dégager une approche exacte des coûts représentés par le fleurissement, votre environnement est assuré par ces moyens humains, techniques et financiers.

Personnel :



Agents Titulaire : Adeline Cogneau, Paul Potier De Courcy, Nour eddine Amedjar, Léopold Bellune, Laurent Triquet, Romain Meunier, Simon Stives,

Agent en Contrat avenir : Angelo Sauzer et Mickaël Bonnot

Agent en contrat : 2 à 3 stagiaires dans l'année

Matériel :

Tracteur : Massey Ferguson 2415, Massey Ferguson 6255, carraro

Véhicules : 2 masters, camion poids lourds DAF

Matériel : broyeur à branches, broyeur à herbe, rotovator, une épareuse, 1 nacelle, 2 citernes

Tondeuse : Toro largeur de la coupe 4m, coupe trimax largeur de la coupe 3m, (tondeuse GS30 actuellement en réparation)

Petit matériel : 3 débroussailleuses, 2 rotofil, 2 souffleurs, 1 tondeuse Honda, 3 tailles haies

Coût pour 2015 :



Terreau : 2 273.95 €

Plantes annuelles : 9 092 €

(Les massifs d'annuelles ont une superficie de 388m² et correspondent au fleurissement de la période estivale)

Plantes bisannuelles + bulbes : environ 2 000 €



(Nous fleurissons seulement en période hivernale le cœur de village, Marceau, entrée de ville rue du Pigeon Voyageur et la Croix Jovet)

Paillage Miscanthus pour massifs d'annuelles : 968 €.

Il est important de noter que le service a 25 hectares de grandes pelouses à entretenir.

Pour toutes les tontes de la commune, cela mobilise 4 personnes par semaine d'avril à fin octobre (7 heures de tonte par jour, 140 jours de tonte dans l'année). Cela correspond à 3 920 heures de tonte dans l'année.

Seulement pour les grandes pelouses, il y a 2 personnes ce qui représente 1960 heures de tonte dans l'année.

L'ensemble du personnel et responsables communaux souhaitent conserver un fleurissement reconnu car ils sont conscients qu'il anime la ville et qu'il est apprécié par la population. Certes, il a un coût mais, en retour, il produit un bénéfice, une richesse que l'on peut aussi difficilement estimer.

En Bref

PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

Dans ce cadre, un exercice sera réalisé d'ici la fin de l'année afin d'évaluer notre organisation lors de ce type d'événement.

Pour sensibiliser un nombre important de Champholois dans cette démarche, nous sollicitons les habitants à nous transmettre leurs coordonnées (mairie.champhol@wanadoo.fr) afin de s'inscrire sur la liste des bénévoles en capacité d'apporter leur aide en cas de déclenchement du PCS.

N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie de Champhol.

Nettoyage de printemps



Pour la seconde année, Chartres métropole a organisé une journée dans le but de mobiliser petits et grands pour ramasser les déchets sur un lieu choisi, dans chacune des communes participantes.

L'objectif est de sensibiliser au respect du cadre de vie et à la protection de l'environnement.

Champhol a intégré cet événement qui se déroulait le 30 mai, dans le cadre de la semaine du développement durable. Quatre circuits étaient proposés à la quarantaine de personnes inscrites. Sur une amplitude de 2 heures, une trentaine de sacs ont constitué notre récolte qui résulte en priorité, malheureusement, de l'incivisme et/ou de l'inconscience de certaines personnes.

En Bref

Concert de Philibert Chazette

Le 16 avril dernier, la salle Marceau était comble pour applaudir Philibert Chazette, jeune auteur-compositeur-interprète. Durant plus d'une heure et demi, Philibert Chazette a alterné des chansons d'artistes français (Barbara, Patrick Bruel) et compositions de son album « Si ce soir tu m'écrivais ». La soirée s'est terminée par une séance de dédicaces où Philibert Chazette a montré sa disponibilité et sa gentillesse.



Goûter des aînés

Comme chaque année en avril, le conseil municipal et sa commission animation convient nos aînés à un après-midi récréatif tout en musique et chansons.



Nos aînés le jour de l'après-midi récréatif : Pierre Chanteloup et Madeleine Degrain



**Tous soins Esthétiques
et produits Bio...**

Votre Centre d'Esthétique
8, Rue de la Mairie / 28300 CHAMPHOL
ÉLODIE: 02 37 36 83 35






Dépann'Elec

Pour 3 € / mois,
un électricien partenaire de la RSEIPC dépanne
votre installation électrique intérieure 24h/24 !

Pour en savoir plus, contactez le 02 37 91 80 00

Mutation de Sandra Courtois



Echange de propos et remise de cadeaux à l'occasion du départ de Sandra Courtois, directrice générale adjointe des services, en Loire Atlantique, suite à la mutation de son époux à Nantes (de gauche à droite, Christian Gigon, Didier Herche, Sandra Courtois, son époux et Madame Laurence Fauveau, directrice générale des services).



En Bref

Centre de Secours des Pompiers



Le Centre de Secours de l'agglomération chartraine rue Louis Blériot se termine



Le Centre sera complètement opérationnel en octobre

FR

MR RONSSERAY

Plomberie

Plomberie - Chauffage

Installation Chauffage

Installation Sanitaire

Dépannage

Entretien

Traitement de l'eau



06 24 27 52 17 - 02 37 36 99 06

En Bref

Fête des écoles

Traditionnellement en juin, l'association des parents d'élèves de Champhol organise en partenariat avec les équipes pédagogiques écoles et les services de la mairie la fête des écoles.



La clé des chants : 20 ans

Depuis 20 ans, la chorale a fait de nombreux concerts : concerts annuels sur Champhol et hors de Champhol (participation à une rencontre interchorales) les concerts de Noël, les fêtes de la musique, le téléthon et à Chartres les concerts de l'Avent.

La chorale s'est produite 2 fois au théâtre de Chartres.

Ses prestations se sont élargies dans les maisons de retraites, de convalescence, les foyers d'handicapés, la fête des anciens, les jumelages.

La chorale a également été sollicitée pour chanter à une douzaine de

mariages sur Champhol, dans le département ainsi qu'à la Cathédrale de Chartres... ce qui représente environ une centaine de prestations depuis sa création.

A la chorale, participent régulièrement de 50 à 60 choristes de tout âge (à partir de 7 ans).

Inscriptions début janvier et à la mi-septembre de chaque année.....
ALORS VENEZ NOUS REJOINDRE !

Renseignements : 06.03.92.74.14 ou 06.23.86.23.32



MI DIOSA

HAUTE COUTURE
RETOUCHERIE ET CREATION

Mme RICARD Nancy
10 rue des Grands Buissons
28300 CHAMPHOL

02 37 22 75 01
06 20 37 83 30

midiosa@hotmail.fr
www.midiosa.fr



FJC Cyclotourisme : 30 ans



Remise des prix à l'issue de «La Champholoise» organisée à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du FJC cyclotourisme

1^{er} trimestre 2015

30 ans après sa création, une cinquantaine de cyclos sillonnent chaque dimanche matin ou jeudi après-midi les routes du département. Mais leur présence ne s'arrête pas là, car ils participent également aux organisations départementales (randonnées organisées par les clubs) ainsi qu'aux challenges régionaux (soit 6 challenges/an, un pour chaque département de la ligue du centre).

Depuis le début de l'année, notre présence s'est avérée dans les organisations de St-Lubin, Boncourt, Dreux, la Blé d'or (cyclosportive), Châteaudun, Bonneval, la route du cidre, Senonches, Nogent-le-Rotrou ...

Quelques vététistes n'ont pas manqué les circuits parfois glissants et ardues de St-Georges-sur-Eure, la forêt de Senonches, le canal Louis XIV ...

Le 31 mai dernier, la Champholoise

(route et VTT) a réuni 254 cyclos (dont 60 vététistes). Un bon chiffre qui nous conforte dans nos organisations.

Cette année, ce sera Albi qui nous accueillera la 1^{re} semaine d'août pour la Semaine fédérale de cyclotourisme ; des km en perspective.

En septembre prochain, nos féminines rallieront Chartres au Mont St-Michel en 3 jours ; une randonnée qu'elles préparent activement et sérieusement.

Le week-end cyco (vélo, marche, visites, détente) se déroulera du 18 au 20 septembre en baie de Somme ; un moment de convivialité toujours apprécié. Des sorties improvisées à la journée, réunissant les cyclos tous niveaux, sont également organisées, principalement en semaine ; dernièrement les étangs de Hollande en forêt de Rambouillet.

Le club est prêt à accueillir tout cyco (masculin et féminin) désireux de

parcourir quelques kilomètres en toute sérénité et souhaitant progresser dans la pratique du vélo.

- Rendez-vous hebdomadaire le dimanche matin au parking des écoles : 8h l'été, 8h30 en inter-saison et 9h l'hiver.
- Autre sortie hebdomadaire : le jeudi après-midi.
- Les informations concernant les sorties dominicales sont diffusées dans l'écho le jeudi ou vendredi ainsi que par internet.
- Les groupes ainsi que les distances sont établis en fonction des possibilités de chacun.
- Nous ne laissons jamais un cyco seul sur la route.

Contact :

- Philippe Leproust : 02 37 21 54 54 – 06 88 08 02 16 - leproust.ph@free.fr
- Gérard Lecoin : 02 37 36 10 01 06 79 03 60 15 - glecoinc28@gmail.com

FJC football (anniversaire) : 50 ans



Premier terrain de football de Champhol dans la boue avec poteaux de buts carrés. Que de chemins parcourus en 50 ans !

Qui se souvient du 19 juin 1965 ?

Cette date correspond à la création du Foyer des Jeunes et d'Education populaire section football, la section devenue Association fête cette année ses 50 ans d'existence, un demi siècle c'est le bel âge.

Que de chemin parcouru depuis cette date tant sur le plan des installations que sportif.

Installations :

1965 début sur un terrain au milieu des champs et des bois sur lequel il fallait ramasser pendant l'été les silex pour éviter les blessures, certains anciens en portent peut-être encore les traces, avec une période sans vestiaire, il fallait se changer dans les voitures, réunion de bureau dans l'arrière salle du bar de la rue de la Mairie.

Création de vestiaires sans commodité qui permettaient de se changer à l'abri

des intempéries 1975 création du stade avec une première pelouse en herbe digne de ce nom, des vestiaires avec toutes les commodités. En 1997 agrandissement des vestiaires et création d'un club house instaurant plus de convivialité au sein du club notamment lors des réunions de bureau. 2011 création du terrain synthétique qui permet de s'entraîner et de pratiquer par tous les temps

2013 création du stade n°3.

2015 réaménagement des vestiaires pour les rendre plus fonctionnels

Sportif :

- pour les seniors atteindre son meilleur niveau la 1^{ère} division départementale actuellement en 2^{ème} division

- création d'équipes jeunes dans toutes les catégories

- création de l'équipe vétérans

- formation des éducateurs pour ces équipes de jeunes
- obtention de labels jeunes
- certaines de ces équipes ont atteint le niveau régional
- création d'équipes féminines

Il faut remercier pour toutes ces évolutions l'abnégation des différents présidents :

TANTER Joseph 1965-1966,
BARRE Gérard 1966-1968,
DELVAL Gérard 1968-1969,
LODI Vincent 1969-1972,HUMBERT Jean 1972-1977, MESSAGER

Joseph 1977-1978, DUVAL Roland

1978-1981, BERTHEREAU Didier 1981-

1982, STIPON Jean-Claude 1982-2006,

CARCACER Robert 2006-2009, et sa

présidente actuelle Mireille GILLON

(depuis 2009), mais aussi tous ces bénévoles qui œuvrent dans l'ombre et ces éducateurs qui donnent beaucoup de leur temps.

Nous n'oublions pas les différentes municipalités qui ont permis au fil du temps ce développement.

Que peut-on souhaiter de plus : un deuxième terrain et l'agrandissement des vestiaires pour permettre à toutes ces équipes notamment aux jeunes d'évoluer et de s'entraîner dans les

meilleures conditions possibles, plus de bénévoles. Comme vous pouvez le voir sans bénévoles ce club n'aurait pas pu se développer.

Venez donc nous rejoindre.

Que vive ce club encore de nombreuses décennies à venir.

VIVE LE FJC FOOT EN ROUGE ET NOIR.

SPORTINGSOLS
EN AVANT LE SPORT
Entreprise spécialisée dans la construction de tous sols sportifs

ZI rue du Stade - BP 6 - 85250 SAINT-FULGENT
Tél. 02 51 43 82 16 - Fax 02 51 42 66 77
E-mail : sportingsols@groupe-papin.fr
www.sportingsols.fr

Pralibel
belgian chocolatier

Véronique Duarte
Commerçant indépendant
Pralibel Lucé
61, rue de la République - 28110 Lucé
tél/fax : 02 37 35 31 15
facebook : Pralibel Lucé

L'ASSURANCE
DE VOUS SATISFAIRE

0 Duarte - R. Dupireux - D. Gaudin
02 37 36 62 48
PARTICULIERS - PROFESSIONNELS - ENTREPRISES
4 AGENCES À VOTRE SERVICE
Chartres - Lussant - Lucé - Lèves - Sours - Châteauneuf-en-Thymerais
www.assurances-chartres.com

FJC football (anniversaire) : 50 ans



Dernière minute

L'IME de Champhol recherche des scrabbles complets ou non complets, ils pourront être déposés à l'accueil de l'IME. merci d'avance

La directrice : Madame Bourdeau Françoise
Institut médico éducatif de Champhol
Tel : 02 37 18 57 51

Retenez cette date

Le jeudi 8 octobre : théâtre à Champhol :

« cuisine et dépendances »

de Jaoui et Bacri, dans le cadre de l'animation culturelle de la commune.

FJC pétanque

Le 24 février 2007 au journal officiel, le club de pétanque champholoise est officiellement créé.

Bonjour Antoine BALLESTEROS (vice président), bonjour Michel BRETON (secrétaire).

Vous êtes tous les deux à ce jour, la mémoire de ce Club. Racontez nous dans quelles conditions ce club a évolué.

A.B. Au début nous étions quelques passionnés à jouer aux boules et nous n'avions aucune infrastructure, nous jouions sur le petit terrain près de la salle des Champs BRIZARDS. Pour exister il fallait nous affilier à une instance officielle (fédération de pétanque, UFOLEP, APEL*). Nous avons alors décidé de nous affilier à l'APEL afin de participer aux concours départementaux. Nous n'avions cependant aucun terrain de boules pour organiser nos propres concours à Champhol : nous avons alors été accueillis par le club de LUISANT pour nos premiers concours.

M.B. J'ai rejoint le club en 2009 pour y apporter mon aide, notamment pour engager les différentes démarches administratives.

Quelles ont été les principales difficultés rencontrées pour faire vivre et développer cette association ?

A.B. A cette époque, nous n'avions pas de terrain de boules, il a donc fallu monter et présenter un dossier à la municipalité. Ce dossier a été accepté et les travaux ont été réalisés en février 2010 ce qui nous a permis de bénéficier d'un terrain dès la saison 2010.

M.B. Outre le terrain, nous avons besoin d'infrastructures pour l'accueil et l'organisation de nos concours. Dans l'attente d'une structure définitive, nous avons pu bénéficier de matériel prêté par les services municipaux tels que stands, tables, bancs... et surtout la fourniture d'électricité. Autre difficulté : c'était l'absence de toilettes indispensables à la bonne organisation des concours. Nous avons solutionné ce problème en louant des WC type événementiel. Cela représentait un coût évidemment mais

grâce à l'aide de mécènes, du foyer des jeunes de CHAMPHOL et de la subvention municipale nous avons pu faire face.

Le club a été affilié à l'APEL (*Association des Pétanqueurs d'Eure et Loir). Que vous a apporté cette affiliation ?

A.B. Tout d'abord d'être connu et reconnu. Aujourd'hui le club de pétanque de CHAMPHOL est connu dans tout le département et même au-delà puisque des clubs comme ABLIS (78) ou ANGERVILLE (91) participent à nos concours.

M.B. Cela nous a permis aussi d'apprendre à organiser et gérer des concours. Il y a des règles bien établies à la pratique de la pétanque et sans cette affiliation notre coté « amateur » ne nous aurait pas permis d'organiser de tels concours.

Quelles sont les principales évolutions que vous avez vécues avec ce club au cours de ces dernières années ?

A.B. Comme je l'ai déjà dit il y a tout d'abord la mise à disposition d'un terrain pouvant accueillir jusqu'à 64 équipes, il y a eu ensuite l'amenée de l'électricité. Depuis l'année 2014 nous bénéficions d'une structure fixe avec un bungalow que nous avons récupéré, rénové et aménagé pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les pétanqueurs. Et depuis cette année nous avons fait l'acquisition de toilettes mobiles indispensables et obligatoires pour l'organisation des concours.

M.B. Oui beaucoup d'évolutions sur ces quelques années et même une partie du terrain bénéficie de l'éclairage pour les parties qui se terminent un peu tard. Des évolutions il y en a eu également dans la gestion des concours ou nous sommes passés des tirages au sort manuels des parties à un système informatisé qui facilite grandement l'organisation des concours.

A l'instant où je vous parle, quel est l'état d'esprit du club et de ses adhérents ?

A.B. Il règne un état d'esprit de camaraderie et de bonne humeur ; ça change un peu parfois, mais cela toujours dans la convivialité.

M.B. et puis il y a la compétition au travers des différents concours organisés sur



De gauche à droite Michel Breton et Antoine Ballesteros

le département : on y va bien sûr pour gagner, mais il n'y a aucune pression sur les résultats et les participations, on est là avant tout pour passer un bon moment ensemble et comme le dit Antoine dans la camaraderie et la convivialité.

Une dernière question pour terminer cette rencontre : 8 ans c'est jeune pour une association, après tout ce travail accompli quelles sont les ambitions et les perspectives pour les années à venir ?

A.B. Il faut avant tout maintenir cet état d'esprit qui habite notre club. La pétanque Champholoise est le plus jeune club de l'APEL et nous manquons encore de beaucoup d'expérience pour battre des joueurs aguerris. Il nous faut donc progresser dans la pratique de notre activité et cela passe par une assiduité aux entraînements et aux concours de pétanque, mais comme le précise Michel précédemment sans pression particulière.

M.B. Organiser plus de concours notamment pour les Champholois. Un concours semi nocturne, « une première », a été programmé le 19 juin 2015. Enfin une autre ambition, celle de faire adhérer des jeunes qui nous font défaut actuellement. Nous nous sommes d'ailleurs engagés, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, à faire pratiquer des activités d'adresse et notamment la pétanque, aux enfants de l'école élémentaire. Nous espérons séduire quelques uns d'entre eux qui peut être rejoindront le club de pétanque de CHAMPHOL.

Merci Antoine, merci Michel de m'avoir accordé cet entretien.

Propos recueillis par Thierry LATOUR (président)

Toute l'info du club de pétanque de CHAMPHOL sur le site de la mairie de CHAMPHOL ou sur <http://champhol28300.wix.com/fjc-petanque>

Crazy Dance

Venez rejoindre l'association «Crazy Dance» pour la rentrée 2015/2016.

Nous vous proposons plusieurs ateliers adaptés pour tous âges, venez danser sans complexe dans une ambiance conviviale et toujours dans la bonne humeur. A l'issue de ces ateliers, nous présentons un gala au mois de juin, pour le plaisir de la scène venez danser dans une ambiance complètement crazy ! Nous serons présents lors du «Forum des associations» de Champhol le samedi 05 septembre 2015 pour des renseignements et inscriptions.

L'équipe de l'association «Crazy Dance»

Laetitia Souvré Présidente
Michel Souvré Vice-président
Anne-Sophie Gery Trésorière
Claire Person Secrétaire



Gymnastique volontaire

Pour rester en forme donc en bonne santé : un seul remède : pratiquer une activité sportive, la gymnastique volontaire, par exemple

- L'Association de l'Agglomération Chartraine de Gymnastique Volontaire (AACGV) vous propose 3 séances de gymnastique à Champhol :
- le lundi de 18h 30 à 19h 30 (gym plurielles)
- le jeudi de 17 h à 18h (gym dos)
- le vendredi de 9h 30 à 10h 30 (gym seniors)

toutes ces séances ont lieu au complexe sportif de Champhol salle d'expression corporelle.

Ces séances sont encadrées par des animateurs qualifiés soucieux de votre bien être et sans esprit de compétition :

- avec votre licence vous pouvez assister à d'autres cours dispensés dans les salles de l'agglomération chartraine
- 2 marches mensuelles vous sont également proposées
- activités complémentaires :
- l'acti march'
- la marche nordique
- le «do in» pratique traditionnelle chinoise au service de la santé

Renseignements : L. nourry :
02 37 21 40 49 ou 06 33 98 69 34
siège : 02 3733 09 74



En Bref

Temps d'Activités Periscolaires

Fête des TAP le 25 juin 2015 des écoles La Mihoue et Les Alouettes.



AFT MENUISERIE

Agencement • Cuisines
Parquet • Fenêtre
Aménagement de combles
Sur mesure...

Franck TASSET

Tél : 06 95 42 94 37
aftmenuiserie@free.fr

PVC
BOIS
ALU

13 rue Jean Moulin
28300 CHAMPHOL

En Bref

Chez nos voisins

Réouverture de la piscine intercommunale de Lucé-Mainvilliers.

Fermée en décembre 2005, cet ensemble rénové offre à l'ouest de l'agglomération chartraine un ensemble ludique dans le parc des Vauroux.



Vidéo protection municipale

Parking et salles de l'Espace Jean Moulin : caméra tournante reliée au bureau de police municipal champholois (en mairie) et enregistrement des images



F.J.C. Krav-Maga



Affilié à la FEKM R-D Saison 2014/2015

La saison 2014-2015 n'est pas encore terminée mais on peut d'ores et déjà indiquer que le critère de qualité voulu par le FJC Krav Maga a été respecté.

En effet, il faut rappeler que, pour le FJC Krav Maga, le critère de qualité (des cours, des enseignants, des stages, du matériel,) est absolu et doit être une règle ne souffrant pas d'exception. En effet, elle conditionne la qualité générale du club et c'est cette dernière qui est revendiquée, avec raison, par nos 95 licenciés.

Cet effort dans le domaine de la qualité s'est traduit, le 4 avril 2015 à Montpellier, par l'obtention de la ceinture noire et du diplôme de moniteur, s'agissant de Dorian PAILLUSSON et de Clément MORAINNES ainsi que par l'obtention

du diplôme d'initiateur, le 14 avril 2015, de Florent CARON, Jérémy PRAT et Wilfried VERNAULT, qui sont tous les trois ceinture bleue.

Ce souci permanent dans la recherche d'une certaine qualité, on le retrouve également dans la volonté affichée par le club à organiser des stages d'initiation mais également des stages à thèmes conduit par des intervenants extérieurs chevronnés. Ce fut le cas le 29 novembre 2014 avec le stage « Sol et couteaux » dirigé par Alexandre OROZCO, Directeur Technique du Krav Maga en Espagne.

La qualité, tel est l'idéal vers lequel il faut tendre, tel est le défi qu'il convient de relever. C'est un travail de longue haleine et les progrès constatés peuvent être lents. Mais, l'important est qu'il y ait progrès et que, maille après maille, le « filet » de la qualité se tisse.



F.J.C. Handball



Emeric Paillasson joueur professionnel de Chartres Métropole Handball remet les médailles aux équipes -12 Filles et -14 Garçons championnes d'Eure et Loir 2015

Le FJ Champhol handball compte aujourd'hui 180 licenciés, dont 150 jeunes garçons et filles, 23 bénévoles réguliers et une vingtaine d'adultes pratiquant en loisir. L'école de handball pour les plus jeunes est reconnue et récompensée par des labels FFHB depuis maintenant huit ans. Avec des effectifs importants, le club propose une ou deux équipes dans toutes les catégories de 7 ans à 18 ans aussi bien en féminines qu'en masculins, permettant ainsi d'adapter le niveau de

compétitions au niveau des pratiquants. Le FJC handball présente en compétition cette année des équipes au niveau départemental, régional (-18M, -17F, -12M et -12F) et même national (-18F) pour trois de nos filles en moins de 18 ans dans le cadre de l'entente 28.

Pour la saison 2014-2015, on notera:

- 2 titres de champion départemental : -14M Excellence départementale, -12F Excellence dépt.
- Des places de vice-champion: -18 M

Honneur Régional. -17M Excellence Dépt,

- Toutes nos équipes étaient qualifiées au minimum en Excellence Départementale. C'est donc encore un bilan très positif obtenu avec la motivation de tous les joueurs, entraîneurs, coachs, bénévoles et parents supporters.

Pour plus d'informations, visitez notre site internet : <http://fjchand.clubeo.com/>
Contact par Email : 0628074@handball-france.eu

relooking
BEAUTE MINCEUR

Nos soins du visage & corps

Extension de cils

8,90€
1 Bilan
+ 1 soin

Prenez rendez-vous

RELOOKING CHARTRES
5 rue au Lin - 28000 CHARTRES
Tél : 09 67 23 82 03 - www.relooking-chartres.fr
Réseau national - 28 ans d'expérience

Remodelage silhouette & lipocavitation

L'association Expression corporelle



L'association Expression corporelle vous invite à venir vous exprimer avec votre corps. Des petits bouts de chou de 3 ans aux séniors vous pouvez trouver votre bonheur dans notre association.

Les petits apprennent à découvrir de multiples sports de la gymnastique aux jeux de ballons sur un fond musical, ils apprennent également à utiliser des instruments pour marquer le rythme, ils s'expriment en criant très fort pour se défouler tout en respectant l'autre.

Certains préfèrent commencer la

danse dès 3 ans en remuant des fesses, faisant des rondes et se déplaçant au rythme de la musique.

Pour les plus grands du CP au lycée nous avons les fabiz'z ou le modern Jazz qui leur permettent de progresser en suivant des cours structurés pour acquérir les bases de la danse afin de les amener jusqu'à l'improvisation, les cours de hip hop contemporain leur permettent de se sentir proche des danses vues dans les clips.

Pour les adultes de multiples cours vous sont proposés : cours de danse sur base de hip hop contemporain,

cours de hip hop new style, cours de modern Jazz, dance latino qui correspond à de la Zumba améliorée, notre animatrice ayant de sérieuses bases de danse. Vous qui n'en avez jamais fait, n'ayez pas peur, chacun de nous est capable de suivre.

Pour ceux et celles qui ne veulent pas faire de danse mais qui souhaitent venir bouger dans la bonne humeur, l'expression corporelle se décline en cours de renforcement musculaire afin de garder la forme, de cours de steps confirmés ou débutants pour allier cardio et amusement.

Prix de Champhol

Comme chaque premier dimanche de mars, les courses hippiques présentent à leur programme le prix de la ville de Champhol.

Le vainqueur de cette année portait le numéro 12 et s'est vu offrir en dehors du prix de la société des courses hippiques le bouquet du conseil municipal de Champhol.

Ce bouquet a été remis par Monsieur le maire, accompagné d'un fidèle turfiste.



Comité des fêtes



Brocante 2015



Rétrospective 2015



Décoration pour la soirée officielle du jumelage par le comité des fêtes

Diner dansant : le 15 novembre 2014, comme chaque année notre diner dansant a connu un vif succès. Environ une quarantaine de personnes n'ont pu avoir de place. C'est le rendez vous des danseurs et gastronomes : 220 personnes se sont réunies à l'Espace Jean Moulin où elles ont pu apprécier la décoration de la salle et des tables, toujours faite avec raffinement, et un très bon diner. La danse fut animée par l'orchestre de variétés ARTAMUSE d'Orléans (composés de 5 musiciens et d'une chanteuse) bien connu de l'association depuis 2008. Toute la nuit les danseurs ont occupé la piste.

Notre prochain diner dansant se déroulera le samedi 21 novembre 2015 à l'Espace Jean Moulin. Les inscriptions seront envoyées mi septembre.

Brocante : le 15 avril avait lieu la 25^{ème} brocante vides greniers. A l'extérieur 240 exposants venus en famille occupaient les 1500 m linéaires dans la rue Jean Moulin, Clos Jean Moulin, Clos Firmin. A l'intérieur de l'Espace Jean Moulin 60 exposants. La brocante de Champhol est connue au delà de notre département, comme chaque année victime de notre succès nous avons refusé une centaine de personnes. Quelques 36 bénévoles sont

nécessaires à la bonne organisation de cette manifestation. : 20 personnes organisent le placement des exposants et règlent la circulation toute la journée avec la présence du Policier municipal. En cuisine, au bar et à la caisse, 16 bénévoles gèrent la restauration et les boissons. Cette journée et le chaud soleil ont attiré des milliers de personnes qui sont venus chiner sur les stands, se restaurer et se rafraichir à la buvette si bien qu'à 16 heures les stocks étaient dévalisés !!! La prochaine brocante vides greniers se déroulera le dimanche 3 avril 2016. Les dossiers d'inscription seront envoyés à la mi janvier.

Association atelier des arts



Marché de Noël



Art de la table

L'Association «Atelier des Arts» pour 2014, c'est :

- Son marché de Noël
 - la participation au Téléthon
- Des cours proposés
- Art floral avec Stella, fleuriste le mardi de 20h à 22h salle Louis Blériot
 - Dessin adultes et enfants avec Jean-Noël Marais, peintre le mercredi de 19h à 21h salle Louis Blériot
 - Théâtre avec Anne Sophie Gery, enfants de 4 ans à 7 ans de 17h à 17h30, les ados de 7 ans à 18 ans de

17h30 à 19h30 et adultes à partir de 18 ans de 19h30 à 20h30 le vendredi salle Louis Blériot

- Yoga avec France Gaboriau-Leducq, tous les lundis de 18h à 19h, mardi de 14h à 15h jeudi 11h30 à 12h30 salle Marceau
- Photo avec le photographe Philippe Buffa, les lundis de 20h à 22h, salle Louis Blériot et ses sorties
- Pliages de serviettes art de la table avec Georgette Fleuru, le vendredi de 14h à 16h salle Louis Blériot

Nouveautés prévues pour la rentrée 2015/2016 → les autres jours de la semaine :

- Cours d'anglais, de guitare, de cuisine, de poterie

En raison des élections régionales le premier dimanche de décembre 2015, le marché de NOEL est annulé.

- Pour tous renseignements téléphoner au 06 13 51 26 94 - Présidente : Christine Yaouanc ; Vice Présidente : Elisabeth Le Cam ; Secrétaire : Laetitia Souvré ; Trésorière : Céline Dorange-Roche.



Atelier peinture



Atelier floral

Démarches pour l'instruction des cartes nationale d'identité

A) MINEURS (Validité 10 ans)

1^{ère} demande :

2 photos identiques (35X45mm). Justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, gaz...). Copie du livret de famille. Acte de naissance de – de 3 mois. Copie d'un titre d'identité du parent qui déposera la demande. Selon l'âge copie d'un titre d'identité de l'enfant (passeport, carte de bus...). Si nécessaire : dispositif dans le cadre de l'autorité parentale (jugement définitif ou attestation de l'autre parent).

Renouvellement :

Copie recto/verso de la carte nationale d'identité. 2 photos identiques (35X45mm). Justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, gaz...). Copie recto/verso de la carte nationale d'identité. Copie du livret de famille. Copie d'un titre d'identité du parent qui déposera la demande. Si nécessaire : dispositif dans le cadre de l'autorité parentale (jugement définitif ou attestation de l'autre parent).

Perte ou vol :

2 photos identiques (35X45mm). Justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, gaz...). Copie du livret de famille. Acte de naissance de – de 3 mois. Copie d'un titre d'identité du parent qui déposera la demande. Déclaration de perte ou de vol. 25 € de timbres fiscaux. Si nécessaire : dispositif dans le cadre de l'autorité parentale (jugement définitif ou attestation de l'autre parent).

Modification (adresse-état civil)

2 photos identiques (35X45mm). Justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, gaz...). Copie recto/verso de la carte nationale d'identité. Document prouvant la modification (erreur d'état civil – acte de naissance). Si nécessaire : dispositif dans le cadre de l'autorité parentale (jugement définitif ou attestation de l'autre parent). Copie d'un titre d'identité du parent qui déposera la demande.

B) MAJEURS (Validité 15 ans)

Dans le cadre des nouvelles modalités de délivrance à la carte nationale d'identité, le délai de validité est prolongé de 5 ans en fonction de l'âge et de la date de délivrance. Les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à partir du 01 janvier 2014 aux personnes majeures auront une durée de 15 ans. Les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes majeures entre le 01 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 auront une prolongation de validité de 5 ans. Cela n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

1^{ère} demande :

2 photos identiques (35X45mm). Justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, gaz...). Acte de naissance de – de 3 mois. Copie d'un document prouvant l'identité de la personne (passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo).

Renouvellement :

2 photos identiques (35X45mm). Justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, gaz...). Dans le cas des jeunes majeurs : attestation d'hébergement des parents ainsi qu'une copie d'un titre d'identité « cni, passeport, permis de conduire...) Copie recto/verso de la carte nationale d'identité.

Perte ou vol :

2 photos identiques (35X45mm). Justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, gaz...). Copie d'un document prouvant l'identité de la personne (passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo). Déclaration de perte ou de vol. 25 € de timbres fiscaux.

Modification (adresse-état civil)

2 photos identiques (35X45mm). Justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, gaz...). Document prouvant la modification (nom d'épouse, copie du livret de famille ou acte de mariage). (Jugement définitif dans le cadre de la dissolution d'un mariage)

En Bref

Fête de fin d'année de l'école Les Alouettes



Comptines et chansons en présence des parents dans la cour de l'école maternelle.

Maison des Associations



Création d'une rampe PMR.

UDAF



Remise du diplôme et de la médaille de la famille à Monsieur et Madame Koscianski.

Conférences sur le diabète et le bien vieillir



Exposé du Docteur Jean Marsac

Au cours du premier semestre 2015, la commission « Santé et Social » de la commune de Champhol a organisé, à la salle des Champs-Brizards, deux conférences gratuites sur les thèmes du diabète et du bien-vieillir.

Tout d'abord, le 3 février dernier, l'association « Diabète 28 » a réuni une quarantaine de personnes. Animée par Monsieur ROUAULT, les participants ont pu lors de cette soirée-débat appréhender la maladie qu'est le diabète en découvrant :

- Le diabète insulino-dépendant ou le diabète non insulino-dépendant (le diabète avec injection d'insuline ou diabète sans injection d'insuline),
- Les complications comme les hypo ou les hyperglycémies (avoir peu ou trop de sucres dans le sang),
- Les traitements du diabète (injection d'insuline ou traitement par voie orale),
- Le matériel qu'il est nécessaire de posséder lorsqu'on est atteint de cette pathologie comme l'hémoglucomètre (appareil à dextro).

Il a été mis en avant l'importance de l'équilibre alimentaire avec une activité physique régulière. Une vie saine est capitale pour tout être humain, soit pour ne pas que l'organisme évolue vers cette maladie soit pour éviter les complications des diabétiques.

Après la séance des questions-réponses, l'association « Diabète 28 » a proposé un dépistage pour le diabète ce que la plupart des participants ont souhaité faire.

Il est à noter que l'espace « diabète 28 » est une association installée à Chartres. C'est un centre accueil dont le but est d'aider les patients atteints de cette maladie, d'améliorer leur qualité de vie, mais aussi de mieux connaître le diabète. Elle propose de multiples ateliers (sportifs, culinaires, diététiques, complications du diabète).

Puis récemment, le 16 juin, les docteurs Jean MARSAC et Samir BEN M'BARECK ont animé une conférence sur « le bien vieillir » devant un public attentif.

Les intervenants ont évoqué lors de cette conférence trois points essentiels au « bien vieillir » :

- une activité physique régulière chaque jour comme par exemple aller acheter son pain ou son journal à pied,
- une bonne hygiène de vie : manger équilibré et boire suffisamment d'eau dans la journée, visite régulière chez son médecin traitant,
- enfin dernier point capital : maintenir un lien social avec sa famille, des amis, participer à une vie associative et garder un lien intergénérationnel.

Pendant la conférence, un échange, avec des questions, a pu avoir lieu. Ce fut un moment convivial partagé avec ces deux praticiens.

La commission « Santé et Social » remercie chaleureusement l'association « DIABETE 28 » et les docteurs Jean MARSAC et Samir BEN M'BARECK de leur concours et d'avoir animé avec professionnalisme ces soirées thématiques.

La commission « Santé et Social »

Grain de beauté

Installée depuis 9 ans sur Champhol, Elodie vous accueille dans son institut de beauté situé en face de la Mairie. Elle pratique les soins du visage, soins du corps, maquillage, manucurie, épilation traditionnelle et

épilation durable à la lumière pulsée en privilégiant les produits naturels et biologiques Phyt's et Couleur caramel.

Grain de beauté - 8 rue de la

Mairie - 28300 CHAMPHOL - Tél : 02.37.36.83.35.

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi : 9h - 18h
samedi : 9h - 16h

Garage Meunier

Christophe MEUNIER travaillait depuis 10 ans dans le garage de M. BOUILLY lorsqu'il a racheté le garage le 1er novembre 2009; garage devenu Peugeot depuis septembre 2006. Pour pouvoir réparer un plus grand nombre de marques et s'ouvrir ainsi une clientèle plus large, il a quitté l'enseigne Peugeot en décembre 2014. Sa société emploie quatre personnes : lui et sa compagne

qui a en charge comptabilité et secrétariat, ainsi que deux mécaniciens à l'atelier. Le garage vient d'investir récemment dans l'achat d'un outil de diagnostic multi-marque très performant. Le garage MEUNIER vous propose donc réparation et entretien de vos véhicules, vente des marques que vous désirez, diagnostic pointu des problèmes à résoudre, climatisation,

dépannage et remorquage. De plus il met à la disposition de ses clients des véhicules de courtoisie pendant la durée des travaux.

Accueil sympathique et souriant : tout est mis en œuvre pour la bonne santé de votre véhicule.

26 rue du Bois Musquet 28300 CHAMPHOL - Tél. : 02 37 21 15 75
E-mail : gge.meunier@orange.fr



- Réparation, entretien • Diagnostic
- Vente véhicules • Véhicules de courtoisie
- Dépannage remorquage • Climatisation

26 rue du Bois Musquet

28300 CHAMPHOL - Tél. : 02 37 21 15 75

E-mail : gge.meunier@orange.fr

En Bref

Informations Administratives et Municipales

Services administratifs

15 rue de la Mairie
Du lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 13h30 à 17h45
samedi de 10h à 12h (sauf grandes
vacances scolaires)
Tél. : 02 37 21 61 65
mairie.champhol@wanadoo.fr

Services techniques municipaux

8 rue de la Croix Jovet
Tél. : 02 37 36 29 73

Micro-crèche « L'île Ô Trésors »

7 rue de la Mairie
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Tél. : 02 37 36 83 11
ile.otresors.champhol@orange.fr

Ilot bleu - 3 à 6 ans / La Mihoue - 6 à 11 ans

9 rue de la Mairie (préau des
Alouettes)/17 rue de la Mairie
Tél. : 06 80 45 04 66
ilot.bleu.champhol@orange.fr

Accueil périscolaire

de 7h à 8h30 du lundi au vendredi
Accueil périscolaire de 16h30 à
18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi
pour les Alouettes

Accueil de loisirs :

Mercredi 11h30-18h30 (3 à 6 ans)
Vacances scolaires de 8h à 18h (Ilot
Bleu à l'année, La Mihoue en juillet)
Accueil surveillé le mercredi de
11h30 à 12h30 (cour de l'école La
Mihoue)

Bibliothèque municipale

14, rue de la mairie
Lundi de 13h30 à 15h30 et de
16h45 à 18h
Mercredi de 14h à 18h
Vendredi de 13h30 à 15h30 et de
16h45 à 18h
Samedi de 9h30 à 12h (un samedi
sur deux)

Compte-rendu des principales décisions du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2014

Vote des tarifs 2015 des structures et des services municipaux. Approbation de la convention d'adhésion à « Musique à l'école » pour l'année scolaire 2014/2015 (10 séances à l'école maternelle Les Alouettes et 10 séances à l'école élémentaire La Mihoue).

Adoption de l'opération d'investissement à réaliser sur le réseau Eclairage Public rue de Saint-Prest (lotissement Rigobert) dont le montant prévisionnel s'élève à 8 684,81 € TTC (contribution de la commune de 3 746,90 € prise en charge par Monsieur Rigobert Patrick).

Adoption de l'opération d'investissement à réaliser sur le réseau Eclairage Public : remplacement de trois luminaires rue de Saint Père en Vallée – sente Blériot dont le montant prévisionnel s'élève à 3 267,92 € TTC (contribution de la commune de 1 409,88 €). Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAiC 2015 concernant le projet de restructuration de la rue Jean Moulin.

Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAiC 2015 concernant l'aménagement de la Mairie. Décision de mise en place des astreintes hivernales du 8 décembre 2014 au 9 mars 2015 inclus, cette période pouvant être avancée ou retardée en raison de l'état climatique exceptionnel et vote de l'indemnité d'astreinte. Sollicitation d'une subvention auprès de la CNRACL au titre du Fonds national de prévention. Approbation de l'avenant n°1 au règlement intérieur du Conseil Municipal concernant l'expression libre. Information concernant l'adoption de nouveaux règlements de fonctionnement des structures municipales. Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde sur la Commune à compter du 1er janvier 2015. Décision d'acquiescer à l'euro symbolique une parcelle de taillis cadastrée AL 82. Résiliation de la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation du sol et approbation de la nouvelle convention transitoire. Approbation du contrat de prêt proposé par la Caisse d'Epargne. Création d'un emploi d'ad-

joint administratif non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Création de deux emplois d'adjoints techniques en Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Séance du 29 janvier 2015

Débat d'orientation budgétaire 2015 : présentation du bilan 2014 et des orientations du budget 2015 pour la Commune et la caisse des écoles.

Approbation de la subvention de 6 344 € au titre de la classe découverte pour l'école élémentaire pour l'année scolaire 2014-2015. Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds départemental de péréquation 2015.

Vote des tarifs 2015 de la micro-crèche « Ile Ô Trésors ».

Création d'un emploi d'avenir pour les espaces verts.

Création d'un CUI (aide bibliothécaire et encadrement des enfants).

Approbation de la convention de participation à la procédure de mise en concurrence pour la protection sociale complémentaire « Risque santé ». Approbation de la convention d'objectifs et de financement « prestation de service Aide spécifique rythmes éducatifs » (Asre).

Approbation de la convention avec GrDF d'occupation du Domaine Public pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur sur des bâtiments communaux moyennant le versement d'une redevance.

Approbation de la nouvelle convention transitoire entre l'Etat et la Commune pour l'accompagnement de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1er février 2015 pour une durée de 18 mois. Information sur le résultat du recensement de la population au 1^{er} janvier 2015. Population municipale : 3 591. Population comptée à part : 139. Population totale : 3 730.

Information sur les tarifs 2015 de l'eau et de l'assainissement suite à la délibération du Conseil communautaire de Chartres Métropole en date du 8 décembre 2014.

Séance du 19 février 2015

Vote du budget 2015 de la Commune

Compte-rendu des principales décisions du Conseil Municipal

qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 790 475,00 € en section de fonctionnement et 2 680 642,04 € en section d'investissement. Vote du budget 2015 de la Caisse des Ecoles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 32 867,18 €. Maintien des taux des contributions directes locales pour 2015 :

Taxe d'habitation : 11,92 %

Taxe Foncière bâti : 30,14 %

Taxe foncière non bâti : 42,32 %

Approbation de la convention avec Monsieur Philibert Chazette (prestation du 16 avril 2015) et vote des tarifs d'entrée.

Création d'un emploi d'adjoint administratif non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Création d'un emploi d'adjoint d'animation non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections départementales 2015.

Refus du passage du faisceau autoroutier par destruction d'une route neuve (RD 823) (21 votes et 4 abstentions). Approbation de la création de la distinction de « Citoyen d'honneur de la ville de Champhol » et décision de décerner ce titre à Monsieur le Maire de Riegel. Approbation du remplacement de la caméra fixe de vidéo protection à l'Espace Jean Moulin par une caméra dôme 360° pour un montant de 3 887,43 € HT. Décision de lancer un appel à concurrence pour le choix d'un programmiste dans le cadre de l'aménagement des ex terrains militaires.

Séance du 23 avril 2015

Décision d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité électrique et approbation de l'acte du groupement de commande. Adoption de l'opération d'investissement à réaliser sur le réseau Eclairage Public : remplacement d'un lampadaire accidenté – rue de Saint-Père en Vallée dont le montant prévisionnel s'élève à 2 863,85 € TTC (contribution de la commune de 1 235,57 €). Adoption de l'opération d'investissement à réaliser sur le réseau Eclairage Public :

installation d'un projecteur en direction de la sente piétonne – parking de l'Espace Jean, Moulin dont le montant prévisionnel s'élève à 6 890,00 € TTC (contribution de la commune de 2 972,60 €). Approbation du nouveau tarif à 150 € par plaque à apposer sur la colonne du jardin du souvenir. Création d'un emploi non permanent pour assurer les missions d'animation des TAP, de surveillance et d'accueil surveillé. Décision de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat cadre en matière d'action sociale, en application des lois n°2007-148 du 2 février 2007 dite de modernisation sociale et n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale. Refus d'extension de compétence de Chartres Métropole en matière de création, aménagement, entretien et gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de chaleur, de télécommunications, haut-débit et numérique ainsi que des services, installations et unités de production associés (21 votes et 6 abstentions) et débat lié à cette question. Sollicitation de l'évolution de la répartition des charges transférées dans le cadre de la gestion du gymnase Soutine et acceptation dans un premier temps de l'évaluation des charges transférées (gestion du gymnase Soutine et dissolution du SYTER). Approbation de la convention avec la société CEED dans le cadre du projet d'aménagement total des ex-terrains militaires (y compris l'ex champ d'antennes) (annulation de l'ancienne promesse de bail à construction). Approbation de la passation d'un mandat d'études préalables dans le cadre d'une ZAC (Zone d'aménagement concerté). Présentation des trois projets concernant la maison de santé pluridisciplinaire et indication du projet retenu par la commission de l'office de l'Habitat Eurélien. Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « prestation de service accueil de loisirs sans hébergement » avec la CAF. Rappel de la délibération D2015-024 (citoyen d'honneur de la ville) et acceptation de nommer Monsieur Gerhard Setzer également citoyen d'honneur.

En Bref

Informations Administratives et Municipales

Tél. : 02 37 36 89 97

La Poste

8, rue de la Mairie

Lundi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h

Mardi de 14h30 à 17h

Mercredi de 14h30 à 17h

Judi de 14h30 à 17h

Vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h

Samedi de 9h30 à 12h

Tél. : 02 37 36 89 72

Ecole Maternelle « Les Alouettes »

9, rue de la Mairie

Tél. : 02 37 21 43 99

Ecole élémentaire « La Mihoue »

17, rue de la Mairie

Tél. : 02 37 36 29 42

Déchetterie de Champhol

Rue de Fontaine Bouillant

Tél. : 02 37 21 47 55

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi (fermeture le jeudi) de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Dimanche de 9h à 13h.

Les dépôts sont limités à 1 ou 2 m³ par jour selon les déchets.

Le jeudi, la déchetterie de Lucé est ouverte aux mêmes heures qu'à Champhol.

Parc de Les Epinettes

Arrêté du 18 juillet 2011

Le parc est ouvert au public conformément aux horaires suivants :

- de 9h à 19h du 1^{er} octobre au 30 avril,

- de 9h à 22h du 1^{er} mai au 30 septembre.

Cimetière municipal

Arrêté du 18 juillet 2011

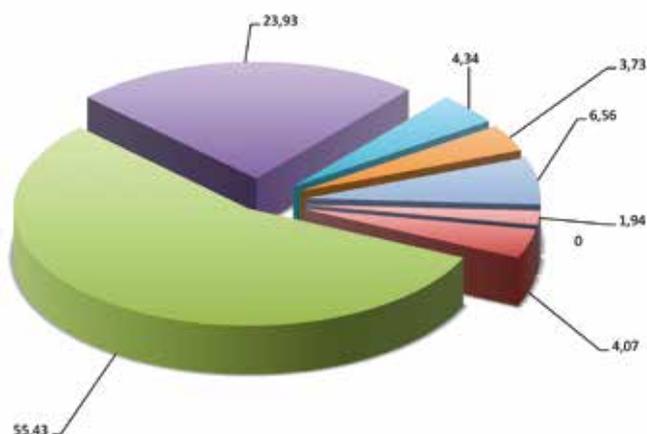
Le cimetière est ouvert au public conformément aux horaires suivants :

- de 9h à 19h du 1^{er} octobre au 30 avril,

- de 9h à 22h du 1^{er} mai au 30 septembre.

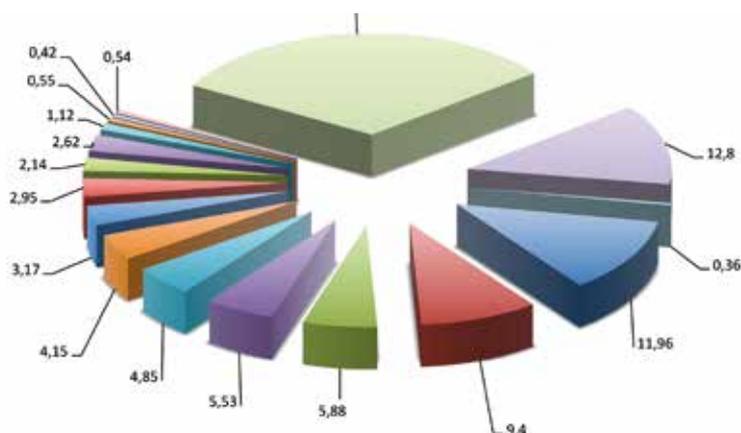
Compte administratif 2014

Dépenses de fonctionnement



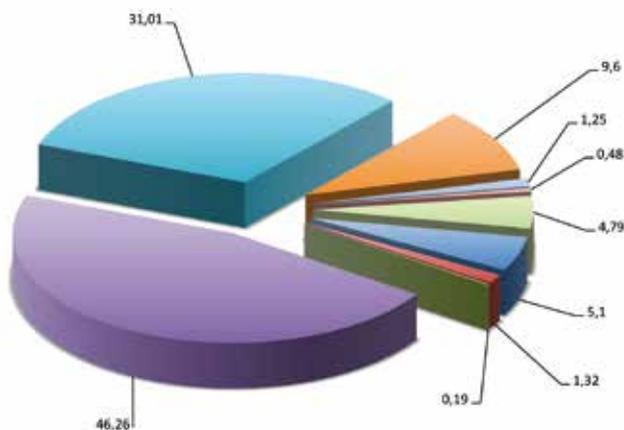
Ressources humaines 55,43%
 Dépenses de service 23,93%
 Subventions 4,34%
 Elus 3,73%
 Intérêts de la dette 6,56%
 Charges exceptionnelles 1,94%
 Provisions 0,00%
 Opérations d'ordre 4,07%

Dépenses d'investissement



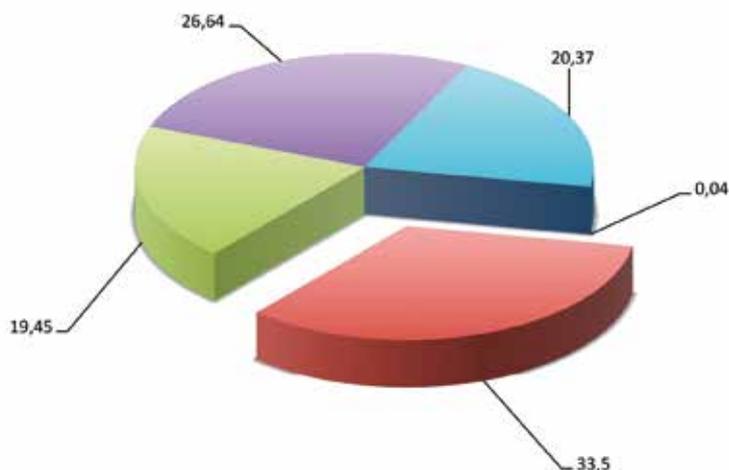
Terrain multisports 11,96%
 Micro-crèche 9,40%
 Voirie/réseaux 5,88%
 Bureaux 2/4 rue du Pigeon Voyageur 5,53%
 Création d'un cheminement piéton rue Louis Blériot 4,85%
 Matériel/équipement des services techniques 4,15%
 Requalification école maternelle 3,17%
 Restructuration de la rue de Fontaine Bouillant 2,95%
 Matériel/équipement de la Mairie 2,62%
 Aménagement Base 122 - 2,14%
 Matériel/équipement des écoles 1,12%
 Matériel/équipement du restaurant scolaire 0,55%
 Aménagement Halle des Sports 0,54%
 Aménagement Espace Jean Moulin 0,42%
 Emprunts 31,55%
 Opérations d'ordre éclairage public 12,80%
 Divers 0,36%

Recettes de fonctionnement



Impôts locaux 46,26%
 Dotations et subventions 31,01%
 Produits des services 9,60%
 Compensations fiscalité 1,25%
 Revenus des immeubles 4,79%
 Produits exceptionnels 0,48%
 Dotations intercommunalité 5,10%
 Remboursements personnel 1,32%
 Opérations d'ordre 0,19%

Recettes d'investissement



Subventions d'invest. 26,64%
 FCTVA-TA 20,37%
 Divers 0,04%
 Résultat reporté 33,50%
 Opérations d'ordre 19,45%

SarL RAS
Guillaume LÉCUYER

Z.I. du bois musquet
28300 CHAMPHOL
02.37.21.84.00
sarl-ras@orange.fr

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI
DÉPANNAGE 6J/7

**VENTE ET DÉPANNAGE
ÉLECTROMÉNAGER TOUTES MARQUES
IMAGE ET SON**






Situé derrière
Intermarché
SUPER
Champhol

Votre ARTISAN
DÉPANNEUR au SERVICE
de la QUALITÉ.



LIEBHERR SIEMENS  **Miele** De Dietrich  **BOSCH** **SONY PHILIPS** **SEB**

Tribune des élus

Groupe majoritaire

Ne soyons pas des moutons !

Lors des dernières élections départementales, la droite a ravi la presque totalité des sièges au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, au grand dam des candidats de la gauche qui n'ont pas démérité durant leur mandat. Malgré cette large victoire, une bataille intense a eu lieu en coulisses entre les élus de droite sortants et les candidats de M. Gorges, révélant ainsi un vrai malaise et la mainmise du Maire de Chartres.

Une question nous taraude tous : où s'arrêtera M. Gorges dans sa quête de pouvoirs ? Maire, député, président de Chartres Métropole, présidents de divers organismes et en sous main, prise de contrôle du conseil départemental et bientôt du Syndicat Electrique (SEIPC) et de sa régie ! Gorges serait-il un surhomme sachant « bien parler » aux élus de sa majorité afin de récupérer tous les pouvoirs et tous les budgets ? Les élus des communes de droite semblent sous contrôle et votent sans poser de questions.

Pourtant il y a de quoi faire :

- Pourquoi les élus siégeant au SEIPC vont être remplacés par les élus de Chartres Métropole, remettant en cause les statuts de 1946 de ce syndicat ?
- Pourquoi le SEIPC souhaite remettre en état le réseau de chaleur de Chartres alors que cette même commune n'est pas adhérente du syndicat ? Etc.

La réponse est simple : les élus de droite sont des moutons !

Quant à nous, nous intervenons dans ces instances et nous votons contre ces dérives. Nous continuons à travailler inlassablement avec sérieux, transparence et dévouement pour votre qualité de vie quotidienne et en accord avec chacun de vous.

Erik Baudry

Groupe minoritaire

Finances : Nous constatons que la dette de la commune s'élève à plus de 1000 € par habitant, avec l'acquisition des ex-terrains militaires et autres, nous pouvons craindre une augmentation.

Développement foncier : Evolution de la ville, aménagements, golf, que cela plaise ou non, rien ne se fait aujourd'hui sans Chartres métropole. Au-delà des divergences, il est grand temps de collaborer avec la grande Agglo pour éviter toute dérive du foncier Champholois. Etre « contre » aujourd'hui ne suffit pas, soyons force de proposition, discutons et négocions !

Délinquance : Nous saluons la décision prise par la commune, conjointement avec l'agglo de Chartres, d'installer des caméras de surveillance. Cette action a contribué au recul de la malveillance, alors que l'équipe majoritaire ne voyait pas d'un bon œil le développement de ces installations. Notre maire, à plusieurs reprises, nous a informé d'une mutualisation de la police municipale avec d'autres communes. Malheureusement après que nous ayons dialogué et échangé avec différents maires de l'agglo, ces derniers n'envisagent pas un tel rapprochement. Comment mutualiser un policier municipal sans moyen, avec les services d'ordre structurés des autres communes ?

Après un an de mandature, il serait grand temps de passer à l'action. Au fil des conseils municipaux, nous voyons une commune figée qui se replie sur elle-même, qui refuse toute ouverture. Aujourd'hui, il est inconcevable d'ignorer notre appartenance à l'environnement Chartrain. Faisons entendre notre voix en participant !

P.Feillu E.Ferron C.Vézilier V.Barrier - Dialogueensemble28@gmail.com



- Marquage au sol
- Panneaux routiers
- Mobilier urbain
- Négoce de produits

22 rue du Bois Musquet
CHAMPHOL ☎ 02 37 24 57 51
 contact@viaroute.fr - www.viaroute.fr

PIZETTE *Vérandas, Métallerie, Alu, Acier, PVC*

45 ans d'expérience
 feront toujours la différence...



PIZETTE ... *notre signature,
 votre garantie*



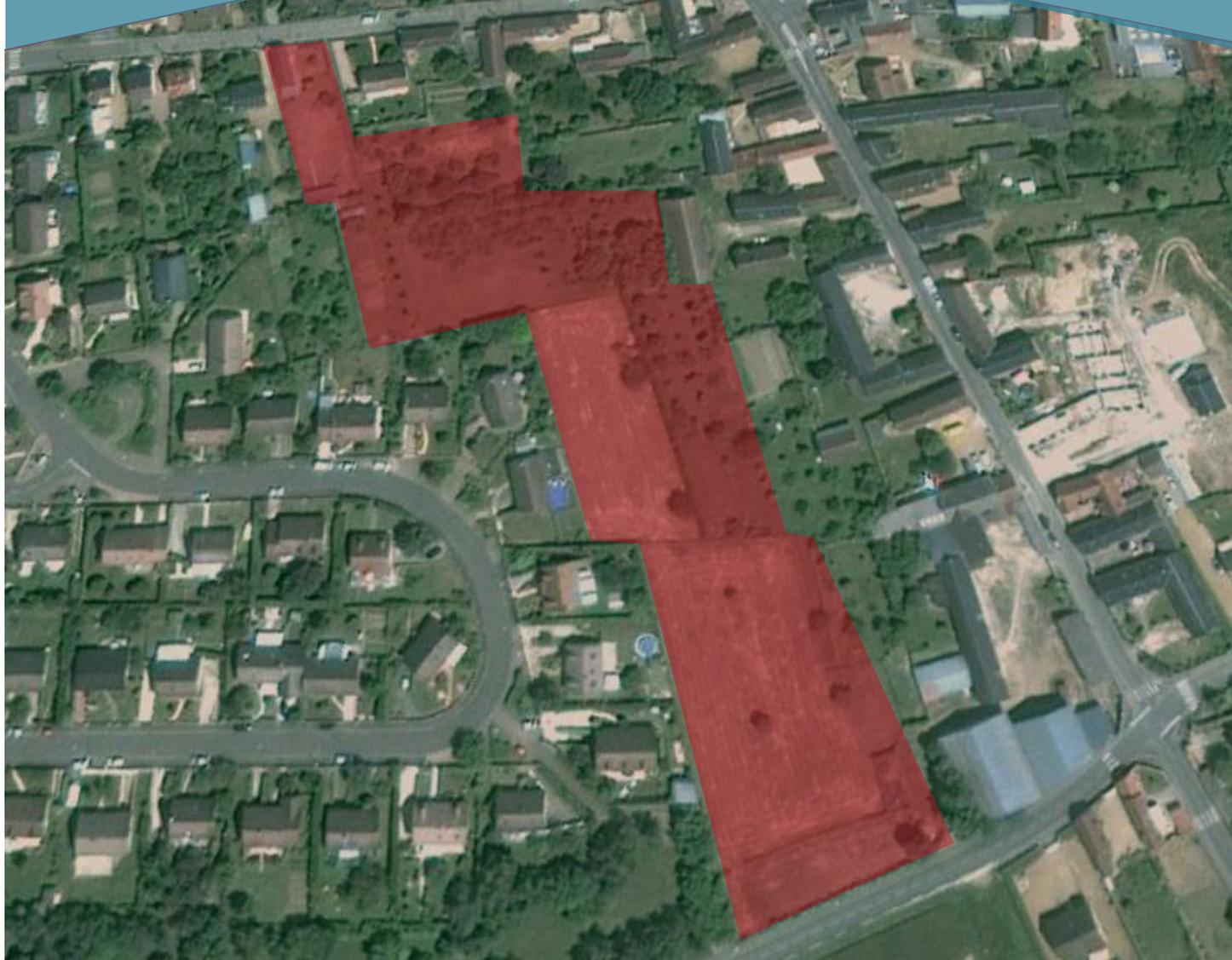
- Verrières, Fenêtres, Volets roulants,
- Stores intérieur/extérieur,
- Portails

28000 CHARTRES - 02 37 28 49 64
 Site : www.pizette.com





**EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE CHAMPHOL
AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT
LONGSAULT**



Société d'Aménagement et d'Équipement du Département d'Eure-et-Loir
1 rue d'Aquitaine - 28110 LUCE

(02 37 33 31 80 - www.saedel.fr

Nouveauté
laverie

DÉCOUVREZ

leDRIVE Inter^{mar}chē

www.ledriveintermarche.com

[SERVICE
GRATUIT*]

EN 5 MINUTES, VOS COURSES DANS VOTRE COFFRE



CHAMPHOL

Rue du Bois Musquet

Tél. : 02 37 36 12 83

Tout votre
Intermarché
derrière
un clic

OUVERT 7 JOURS / 7 du lundi au samedi : **8H30-19H30** sans interruption - le dimanche : **9H-12H30**



PHOTOCOPIES



PHOTOS
D'IDENTITÉ



BOÎTE POSTALE



COIFFEUR



CORDONNERIE



CLÉS
SERVICE



STATION 24H/24



OPTICIEN



DISTRIBUTEUR
DE BILLETS



LAVERIE
AUTOMATIQUE



LOCATION DE
VÉHICULES UTILITAIRES

* Renseignez-vous auprès
de votre Intermarché
proposant ce service.

PROFESSIONNALISME • CONVIVIALITÉ • PRIX BAS

Inter^{mar}chē

SUPER

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

RÉGIEX Publicité Région Parisienne ETB Auneau Cedex, S.A.S.
au capital de 48 000 €. Annonceur : S.A. NATURAL - R.C.S.
499 942 019. Sous réserve d'erreurs typographiques. Prépresse :
Hémisphères & Cie, 2012

Les Mousquetaires